



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CFVU 230414-13

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DANS SA SEANCE DU 23 AVRIL 2014**

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 34 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 29 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - 5 abstentions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire décide d'adopter les modifications de l'arrêté d'examen du Diplôme Universitaire des entreprises en difficulté en FOAD de l'UFR de Droit et Science Politique.

Toulouse, le 20 mai 2014
Le Président de l'Université,
Pour le Président de l'Université
Le Vice-Président délégué

